

Lundi 7 mars 2022
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi sept mars deux mille vingt-deux à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

Absent : Monsieur Jean-Claude Coydon

Ouverture de la séance : 19 h 30

ORDRE DU JOUR

Mot de la maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination du maire suppléant
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
4. Liste des comptes
5. Correspondance
 - A) Monsieur Marcel Bélanger
 - B) AQDR
 - C) Femmes à l'emploi
 - D) Offre de formation
 - E) Monsieur Jean-Pierre Côté
6. Résolution : Résolution 2022-02-030 à annuler
7. Résolution : Servitude borne de recharge N/D NBC22-181
8. Résolution : Assurance sentier national
9. Résolution : Modification à la résolution 2016-04-072
10. Résolution : Adoption règlement 568-UR-2022
11. Résolution : Adoption 1^{er} projet règlement 572-2022
12. Résolution : Amendement de prolongation pour l'entente avec la Croix-Rouge
13. Résolution : Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
14. Résolution : Programme d'aide aux villégiateurs
15. Résolution : Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
16. Affaires nouvelles
17. Période de question
18. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-03-035
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU
QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire 7 mars 2022 soit adopté tel que rédigé.

2. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-03-036
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles nomme monsieur le conseiller Jean-Claude Coydon, maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2022.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

ATTENDU la séance ordinaire du 7 février 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

2022-03-037

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit adopté tel que rédigé.

4. LISTE DES COMPTES

	<u>Fournisseur</u>	<u>Détails</u>	<u>Montant</u>
1	Beauvais ...avocats	Honoraires prof.-dossier- Resto de la Berge	524.29 \$
2	DAFO Communication	Frais conception de 10 panneaux d'interprétation	747.34 \$
3	Dexter Extermination	Renouvellement contrat annuel-entretien bâtiments	862.31 \$
4	Desjardins-Gestion	Frais REER-directeur et employés-Février 2022	1 605.88 \$
5	Eurofins Environex	Frais analyse eau potable-facture au 28/02/2022	1 175.04 \$
6	Festivolant	Contribution financière 2022	11 500.00 \$
7	Harnois Énergies	Achat essence- 1,756.50 litres-réservoir garage	2 782.92 \$
8	Hydro-Québec	Électricité salle communautaire-fact. au 25/01/2022	2 504.02 \$
9	Hydro-Québec	Électricité bureau municipal-facture au 31/01/22	1 446.96 \$
10	Hydro-Québec	Électricité luminaires des rues-facture au 31/01/22	782.31 \$
11	MRC de Mékinac	Téléphonie IP-2021 & réseau fibre optique & internet	2 940.00 \$
12	MRC de Mékinac	Frais enfouissement -Janvier 2022	2 155.41 \$
13	MRC de Mékinac	Quote-Part 2022 -1er de 3 versements	23 709.00 \$
14	Plomberie Platinum	Location matériel & main-d'œuvre-dégel d'entrée d'eau	818.16 \$
15	M. Mario Provencal	Service conciergerie-Février 2022	829.41 \$
16	Régie Incendie...St-M.	Quote-Part 2022 -2 ième de 4 versements= 33 %	29 054.79 \$
17	Excavations RMG	Contrat de déneigement des rues - paiement 4/5	12 934.69 \$
18	Excavations RMG	Contrat de déneigement hors périmètre -paiement 4/5	16 963.47 \$
19	Soc. Assurance Auto...	Frais immatriculation(5) véhicules municipaux	3 594.66 \$
20	Sanimont Environnement	Frais location et main d'œuvre-dégel égout	1 254.84 \$
21	Service Cité Propre Inc.	Frais cueillette et transport ordures-Février 2022	3 161.85 \$
22	Service Cité Propre Inc.	Frais cueillette et transport ordures-Janvier 2022	3 161.85 \$
23	Solution TIM	Frais configuration 8 tablettes Ipad et frais afférents	867.50 \$
24	Tremblay, Bois.Avocats	Honoraires prof.-dossier - location Centre Nautique	3 433.15 \$
25	Ville de Saint-Tite	Frais service archivage- pér. Du 04/01 à15/02/2022	1 748.32 \$
26	Visa Desjardins	ADMQ-cotisation annuelle 2022-Directeur général	964.13 \$
27	Visa Desjardins	Achat 8 tablettes Ipad	3 945.94 \$
28	Xylem Canada	Achat et main d'œuvre-pompe reconditionnée-Égout	7 760.42 \$
29	Salaires nets élus	2022-02-28	10 361.07 \$
30	Salaires nets-Employés	2022-02-28	15 931.13 \$
31	Remise-Déduction à la source	part des employés-Février 2022	3 639.86 \$
32		part employeur-Février 2022	2 152.59 \$
33	Total autres factures:		5 554.41 \$
34			
35	Total des factures à payer au 07 Mars 2022		180 867.72 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

2022-03-038

APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le greffier-trésorier à payer et ratifier les comptes au 7 mars 2022;

QUE tout excédent budgétaire aux comptes à payer et au procès-verbal sera comblé par des affectations au surplus accumulé.

5. CORRESPONDANCE

A) MONSIEUR MARCEL BÉLANGER

Monsieur Marcel Bélanger nous fait parvenir une correspondance concernant le compostage.

B) AQDR

L'AQDR Mékinac (l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées) nous envoie son bulletin mensuel.

C) FEMMES À L'EMPLOI

La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie nous fait parvenir un document synthèse « Avis et recommandations – En lien avec les priorités régionales » qui visent à améliorer les pratiques collectives et à mieux répondre aux besoins de la main-d'œuvre féminine.

D) OFFRE DE FORMATION

Nous recevons une invitation à une journée de formation en ligne ayant pour thème « La gestion efficace de vos données et de vos infrastructures municipales ». Cette invitation est offerte par Nordikeau, Can-Explore et Akifer.

E) MONSIEUR JEAN-PIERRE CÔTÉ

Monsieur Jean-Pierre Côté nous fait parvenir une correspondance afin souligner des problématiques d'érosion, glissement de terrain, flore vulnérable et menacée vu l'augmentation du nombre de bateaux à moteur sur la rivière St-Maurice. Il apporte quelques suggestions dont limiter l'accès de la mise à l'eau.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

2022-03-039

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de mars 2022.

6. RÉSOLUTION : RÉSOLUTION 2022-02-030 À ANNULER

ATTENDU la résolution 2021-11-172 concernant les cotisations pour l'année 2022 pour le service de transport adapté déjà prise à la séance ordinaire de novembre 2021;
CONSIDÉRANT QU'il y a eu une seconde résolution prise à la séance ordinaire de février 2022 pour les mêmes motifs;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT

2022-03-040

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles annule la résolution 2022-02-030.

7. RÉSOLUTION : SERVITUDE BORNE DE RECHARGE - N/D NBC22-181

ATTENDU QUE la Municipalité de Grandes-Piles a signé une entente d'établissement de servitude pour des bornes de recharge de véhicules électriques en faveur d'HYDRO-QUEBEC 12 mai 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Corporation et étant connu et désigné comme le lot 5 248 797 du Cadastre du Québec, (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Shawinigan.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT

2022-03-041

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 5 248 797 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Grandes-Piles, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

8. RÉSOLUTION : ASSURANCE SENTIER NATIONAL

CONSIDÉRANT une demande du sentier national de la Mauricie de couverture d'assurance par l'intermédiaire de la municipalité de Grandes-Piles afin de bénéficier d'un renouvellement d'assurances par l'association des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2022-03-042

APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le sentier national de la Mauricie à déposer une demande de couverture d'assurance par l'intermédiaire de la municipalité auprès de l'UMQ.

9. RÉSOLUTION : MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-04-072

ATTENDU la résolution no : 2016-04-072 concernant la vente d'un terrain à madame Luce Tellier;

ATTENDU QUE la résolution n'indiquait aucun signataire officiel de la municipalité pour signer le contrat de vente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'effectuer des corrections à cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-03-043

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le directeur général et greffier-trésorier monsieur Pierre Beauséjour et la mairesse madame Caroline Clément à signer ledit contrat de vente.

10. RÉSOLUTION : ADOPTION RÈGLEMENT 568-UR-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté le règlement relatif à la création d'un comité d'urbanisme 213-91;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2022-03-044

APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le règlement 568-UR-2022 tel que présenté.

11. RÉSOLUTION : ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 572-2022

ATTENDU le règlement 572-2022 pour déterminer les fonctions de deux fonctionnaires cadres au service des finances et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 491 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT les besoins administratifs de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-03-045

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le 1^{er} projet de règlement 572-2022 créant les fonctions cadre de 2 fonctionnaires de la municipalité tel que décrit dans le règlement.

12. RÉSOLUTION : AMENDEMENT DE PROLONGATION POUR L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU le conseil municipal de Grandes-Piles contribue annuellement au maintien et à la formation des ressources bénévoles pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne conclu par une Entente de service;

ATTENDU QUE l'article 7,4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7,1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10,1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-03-046
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT
ET RÉSOLU

QUE l'article 7,1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « trois ans (3) » par la Durée de « quatre (4) ans ».

QUE d'autres dispositions. L'article 10,1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2021-2022 : 170.00 \$ », de ce qui suit :
«2022-2023 :180 \$ »

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Pierre Beauséjour et la mairesse madame Caroline Clément sont dûment autorisés à signer l'Amendement No. 1.

13. RÉSOLUTION : CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-03-047
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
Et RÉSOLU

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

14. RÉSOLUTION : PROGRAMME D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du chemin du lac Clair et le chemin du Dorval utilisent des chemins situés sur les terres publiques à l'année;
CONSIDÉRANT QUE ces propriétés sont situées sur les terres publiques;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'argent des baux de villégiatures pour effectuer des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2022-03-048
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre Beauséjour à déposer une demande dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques pour effectuer des travaux sur le chemin du lac Clair et du chemin du Dorval.

15. RÉSOLUTION : LES ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-03-049
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Grandes-Piles condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

2022-03-050

La levée de la séance ordinaire du 7 mars 2022 à 20 h 23.

Caroline Clément
Maire

Pierre Beauséjour
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Maire

Certificat de crédits

Je, soussigné greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour
Directeur général et Greffier-trésorier